Conseil Général de la Dordogne

Direction Générale
des Services Départementaux

Le Président,

V/Réf. : Greffe GD130328 SEMITOUR

N/Réf : MB/NC n° 013184

Lettre Recommandée avec AR

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Périgueux, le 20 JUIN 2013

à

Monsieur Franc-Gilbert BANQUEY
Conseiller maître à la Cour des Comptes,
Président de la Chambre Régionale des Comptes d'Aquitaine
3, place des Grands Hommes
CS30059
33064 BORDEAUX CEDEX

CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES

24 JUIN 2013

AQUITAINE, POITOU-CHARENTES

Monsieur le Président,

Vous m'avez adressé le 21 mai dernier, la version définitive des observations arrêtées le 6 mars 2013 par la Chambre régionale des comptes d'Aquitaine / Poitou-Charentes sur la gestion de la SEMITOUR-PERIGORD depuis 2007, dont le Département de la Dordogne est l'actionnaire majoritaire.

Je prends acte avec satisfaction de la tonalité générale du rapport et vous assure de ma volonté de tirer le meilleur parti des recommandations formulées.

La Chambre relève, qu'à l'exception de Lascaux 2, la plupart des sites exploités par la société sont déficitaires. Elle considère que l'équilibre économique de l'affermage conclu avec le Département doit pouvoir être amélioré. Sur cette question, je tiens à préciser deux choses :

- d'une part, depuis 30 ans maintenant, le Département s'est efforcé de promouvoir un aménagement touristique du territoire de la Dordogne qui s'appuie sur le site phare de Lascaux 2 dont les résultats positifs en terme d'exploitation viennent équilibrer la gestion de monuments moins prestigieux ou situés dans des zones moins fréquentées que la Vallée de la Vézère. Ce pari réussi a contribué à faire de la Dordogne le premier département français en matière de tourisme intérieur,

- d'autre part, ce choix historique doit s'accompagner des efforts de promotion et de commercialisation permettant à terme de tendre vers l'équilibre économique de ces sites affermés. Ce sont ces objectifs qui sont assignés à la SEMITOUR pour la fin de la décennie.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

KSP GA130474 CRC
24/06/2013

Bernard CAZEAU